

# Conseil Municipal du 4 mai 2010

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES DU 4 MAI 2010

### COMPTE RENDU

**DATE DE CONVOCATION**  
**9 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix  
le QUATRE MAI à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER, Maire.

**Étaient présents :**

MM., Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Adjointes et Mmes Françoise DENIAU, Brigitte BRUNEAU, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, Laure ROUSSEAU, MM., Didier CHEVREUIL, Jean-Pierre LECOQ et Christian de GRANDMAISON,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 15**

**Absents excusés :**

Mme Myriam LAMBERT, MM. Daniel BARBER, François FILLON, RP Patrick HALA

**PRESENTS 11  
VOTANTS 15**

**Procurations :**

Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Brigitte BRUNEAU  
M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER  
RP Patrick HALA donne procuration à M. Pascal LELIEVRE  
M. Daniel BARBER donne procuration à M. Christian de GRANDMAISON

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle PANIER

### ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu du conseil du 23 mars 2010
2. Renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
3. Tarifs de location de la salle des fêtes pour 2011
4. Tarif de location de la salle Reverdy pour 2011
5. Choix de l'entreprise pour l'entretien des chauffages école, salle Reverdy, salle des fêtes, et chauffage/climatisation mairie
6. Choix de l'entreprise pour l'éclairage public route de la Chapelle du Chêne
7. Convention d'entretien pour la taille des végétaux des talus du remblai de l'ouvrage sur la Sarthe – Rive sud – avec le Département de la Sarthe
8. Choix de l'entreprise pour la réfection de peintures à l'école
9. Choix de l'entreprise pour fourniture et pose d'un séparateur de graisses à l'école
10. Choix de l'entreprise pour l'entretien des hottes de cuisine de la cantine scolaire et de la salle des fêtes
11. Tarif d'un droit de place pour terrasse du bar tabac « Ced Café » et de la crêperie « Au Coin Gourmand » à Solesmes
12. Participation à l'action diagnostics énergétiques groupés du Pays Vallée de la Sarthe
13. Établissement par tirage au sort de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises 2011
- 14 -Subvention à l'école Saint-Michel – Institution médico-éducatif – pour participation au financement de projets de séjours d'enfants de Solesmes
- 15 - Choix du fournisseur pour l'acquisition de 3 échelles
- 16 - Tarifs des concessions et columbariums du cimetière à compter du 10 mai 2010 et conditions d'acceptation de réservation des concessions

# Conseil Municipal du 4 mai 2010

## 1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 MARS 2010 -

Le compte-rendu du conseil du 23 MARS 2010 n'appelle aucune remarque et est approuvé.

## 2 - RENOUELEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 21 avril 2009 une convention avec l'Etat a été passée afin de recruter un **C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)**, CDD de 6 mois renouvelable deux fois (soit au total 18 mois), sur la base de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, pour assurer des tâches d'entretien des bâtiments communaux et une aide à l'Agence Postale Communale et/ou à la mairie de Solesmes.

Le contrat arrivant à échéance le 31 MAI 2010, il convient que le conseil se prononce sur son renouvellement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce contrat pour une dernière durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010.

## 3 - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES EN 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2011 :

### A - Pour les associations de Solesmes :

**\* Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :**

2 week-end  
ou 5 jours non consécutifs en semaine/an  
ou 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an

**\* Tarifs en dehors des locations gratuites**

**Grande Salle + cuisine :** Journée : 190 €  
Week-end : 250 €

**Grande Salle + Petite Salle + cuisine :** Journée : 250 €  
Week-end : 320 €

### B - Pour les associations hors Solesmes, entreprises et particuliers, etc... :

**\* Grande Salle + cuisine :** Journée du lundi au vendredi: 380 €  
Week-end : 480 €,

**\* Petite Salle + cuisine :** Journée du lundi au vendredi : 250 €  
Week-end : 330 €

**\* Grande Salle + Petite Salle + cuisine :** Journée du lundi au vendredi : 390 €  
Week-end : 540 €

## Conseil Municipal du 4 mai 2010

### C - Organisation de réunion en $\frac{1}{2}$ journée en semaine:

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

* Grande Salle sans cuisine :	$\frac{1}{2}$ journée :	135 € en 2011
* Grande Salle + cuisine :	$\frac{1}{2}$ journée :	190 € en 2011
* Petite salle sans cuisine :	$\frac{1}{2}$ journée :	70 € en 2011
* Petite Salle + cuisine :	$\frac{1}{2}$ journée :	115 € en 2011

### 4 - TARIF DE LOCATION DE LA SALLE REVERDY EN 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif pour la location de la salle Reverdy pour un vin d'honneur, un diaporama ou une conférence, à 50 € par journée en 2011 (Idem depuis 2007).

### 5 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DES CHAUFFAGES ECOLE, SALLE REVERDY, SALLE DES FÊTES, et CHAUFFAGE/CLIMATISATION MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibérations :

- ✓ en date du 24 avril 2007, l'entreprise SAVELYS du Mans avait été retenue pour le contrat d'entretien de la climatisation/chauffage de la mairie pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.
  - ✓ En date du 17 décembre 1998, l'entreprise CGST SAVE (aujourd'hui SAVELYS) avait été retenue pour le contrat d'entretien du chauffage de l'école pour une durée de 12 ans,
  - ✓ En date du 28 mars 2006, l'entreprise SAVELYS avait été retenue pour le contrat d'entretien du chauffage de la salle Reverdy et de la salle des fêtes pour une durée de 3 ans
- Il convient donc de prévoir de nouveaux contrats pour ces 4 installations.

Deux entreprises ont été consultées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise SAVELYS, mieux disante, pour un montant de 3 478.49 € TTC/ an, avec reconduction expresse par période de 1 an sans que le délai puisse excéder 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

### 6 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LA CHAPELLE DU CHENE

Monsieur le Maire expose au Conseil que lors du vote du Budget primitif 2010 ont été prévus les travaux d'éclairage public route de la Chapelle du Chêne.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'éclairer le secteur allant du chemin de la Petite Roche jusqu'au bout du Hameau du Glandier, afin de sécuriser plus particulièrement la circulation des piétons et des 2 roues.

Une consultation a été organisée, deux entreprises ont remis une offre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise CHEVE pour un montant de 7 241.78 € TTC.

## **Conseil Municipal du 4 mai 2010**

### **7 - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE POUR L'ENTRETIEN DES TALUS DU REMBLAI DU PONT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département de la Sarthe permettant à la Commune de Solesmes d'entretenir les talus du remblai de l'ouvrage sur la Sarthe sur la RD 269.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera établie pour une durée de 10 ans.

### **8 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR DES TRAVAUX DE PEINTURE À L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que des travaux d'entretien des peintures extérieures s'avèrent nécessaires (4 portes, 3 fenêtres coulissantes, 3 fenêtres fixes) 2 fenêtres avec grilles, et les sous-toit. Ces travaux de peinture comprennent le lessivage, ponçage, retouches impression et 2 couches de peinture satinée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de Monsieur Michel BEAUMIER pour un montant TTC de 1 611 €.

### **9 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN SÉPARATEUR DE GRAISSES À L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en raison des mauvaises odeurs très fréquentes aux abords du restaurant scolaire, il s'avère nécessaire de procéder à l'installation d'un séparateur de graisses.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise HUET Travaux Publics pour un montant TTC de 2 714.92 €.

### **10 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DES HOTTES DE CUISINES DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il s'avère nécessaire de prévoir l'entretien des hottes des cuisines de la cantine scolaire et de la salle des fêtes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise TSF MADLINE de Changé pour un montant TTC de 538.20 € avec dégraissage de la tourelle.

## **Conseil Municipal du 4 mai 2010**

### **11 - TARIF D'un DROIT DE PLACE POUR TERRASSES DU BAR TABAC « Ced café.com au 6 rue Marchande, et de la CREPERIE « Au Coin Gourmand » à Solesmes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de la terrasse du bar-tabac-épicerie installée en face de ce commerce, le long du 3 rue Marchande, sur 2 places de stationnement, sur une superficie de 22 m<sup>2</sup> du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2010 à 3 € le m<sup>2</sup>, soit 66 € pour les 22 m<sup>2</sup>.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur Cédric RENO, propriétaire de la Crêperie « Au Coin Gourmand » à Solesmes, à mettre en place une terrasse à installer à côté de son établissement, le long du 19, rue Marchande, sur 1 place de stationnement, sur une superficie de 12 m<sup>2</sup> du 5 mai au 30 septembre 2010, et de fixer le tarif à 3 € le m<sup>2</sup>, soit 36 € pour les 12 m<sup>2</sup>.

### **12 - PARTICIPATION À L'ACTION DIAGNOSTICS ÉNERGÉTIQUES GROUPÉS DU PAYS VALLÉE DE LA SARTHE**

La prise en compte de la problématique énergétique est un enjeu majeur pour les collectivités locales. Afin d'accompagner les communes du territoire dans la réalisation de diagnostics énergétiques de leurs bâtiments publics, le Pays Vallée de la Sarthe propose aux communes volontaires une action de diagnostics énergétiques groupés.

Un bureau d'études spécialisé va être missionné pour réaliser les diagnostics énergétiques sur l'ensemble des bâtiments concernés.

La commune de SOLESMES souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier d'un diagnostic énergétique sur la salle des fêtes et l'école.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- A participer à l'action « diagnostic énergétique groupé »,
- A faire réaliser les diagnostics sur les bâtiments concernés.

Une convention de mandat, signée entre le Pays et la commune, validera les conditions du partenariat.

### **13 - ÉTABLISSEMENT PAR TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE À LA LISTE ANNUELLE DES JURÉS QUI SERONT APPELÉS À SIÉGER AU COURS DES ASSISES 2011**

Conformément à la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et à l'arrêté préfectoral n° 09/1156 du 18 mars 2009, Monsieur le Maire propose d'effectuer le tirage au sort des jurés, en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2010, sur la liste générale des électeurs de la Commune, prévu par l'article 17 du Code Electoral.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura lieu de procéder au tirage de 3 noms.  
Les trois noms ont été tirés au sort.

### **14 - SUBVENTION à l'école Saint-Michel - INSTITUTION MÉDICO-ÉDUCATIF POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE PROJETS DE SÉJOURS D'ENFANTS DE SOLESMES**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a reçu le 12 avril 2010 de la part de l'IME de Solesmes une demande de participation au financement de prochains séjours d'enfants de Solesmes. Il précise que parmi les missions de l'IME, l'épanouissement personnel et social des jeunes, que cet établissement reçoit, figure en première place. Cet épanouissement se réalise à travers un accompagnement quotidien des jeunes, ou dans des activités régulières sportives, manuelles, d'expression. L'impact d'activités exceptionnelles, le changement de rythme, de lieu, les échanges avec d'autres jeunes sont également très importants. C'est pourquoi l'IME permet à ses jeunes de participer à des séjours à l'extérieur de l'établissement. Le coût de ces transferts organisés pour les 45 enfants et jeunes de l'IME est d'environ 200 € par personne. Le budget alloué à l'IME couvre 20 % de cette dépense supplémentaire, la participation des familles est de 30 % et les dons et subventions reçues les 50 % restant.

2 enfants de Solesmes sont concernés. Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention identique à celle versée par enfant pour les voyages scolaires organisés par l'école publique Saint-Aquilin, soit 83 € par enfant, soit une subvention globale de 166 €.

### **15 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR FOURNITURE D'UNE ÉCHELLE TÉLESCOPIQUE ET D'UNE ÉCHELLE À PLATEFORME et D'UNE ÉCHELLE STANDARD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'acquisition de 3 échelles est prévue dans la liste des investissements retenus en 2010.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la QUINCAILLERIE SARTHOISE, mieux disante, pour un montant TTC de 1 339.68 € TTC.

### **16 - TARIFS DES CONCESSIONS ET COLUMBARIUMS DU CIMETIERE À COMPTER DU 10 MAI 2010 ET CONDITIONS D'ACCEPTATION DE RÉSERVATION**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que les tarifs, de concession de cimetière et de columbarium, n'ont pas été revus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, avec effet au 10 mai 2010 :

✓ de fixer les tarifs comme suit :

- Concession de 30 ans (2 m<sup>2</sup>) renouvelable : 100 €
- Columbarium : Concession de 30 ans renouvelable : 750 €

✓ de réserver la vente des concessions, et columbariums pour les personnes décédées :

- sur le territoire de la Commune de Solesmes
- ou étant domiciliées sur la Commune de Solesmes
- ou ayant quitté Solesmes, après avoir domicilié dans la commune pendant au moins 10 ans, pour une maison de retraite.

Ce qui suppose qu'aucune réservation ne peut être effectuée avant décès.

## *Conseil Municipal du 4 mai 2010*

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30